

● (1730)

Le motionnaire apprendra peut-être avec intérêt que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a visité dernièrement les îles de la Reine-Charlotte et le groupe d'autochtones qui s'y trouve. Ce ministre a fait connaître ses vues à sa collègue de l'Environnement. Il est très en faveur de la protection de la région contre toute expansion non souhaitable, tout en envisageant de l'ouvrir au tourisme et d'y appliquer un éventuel projet pilote en confiant le contrôle ou la gestion d'une zone donnée à une bande autochtone. Je ne sais pas si tout cela sera possible, mais je voulais ajouter le nom du ministre à la liste parce qu'il a fait l'effort de visiter les îles et de discuter des problèmes avec les groupes d'autochtones touchés, et ses observations ont été communiquées à la ministre de l'Environnement. Autrement dit, trois ministres de la Couronne se sont dit prêts à envisager cette possibilité dans l'intérêt des Canadiens et de leur environnement.

Il serait peut-être utile, monsieur le Président, d'expliquer comment un parc national peut être aménagé. Lorsque nous formions l'opposition, nous avons toujours proposé de favoriser l'expansion du réseau de parcs nationaux au Canada. Durant le dernier mois de la dernière législature, nous avons appuyé—bien qu'ayant été prévenus très peu de temps à l'avance—une modification à la Loi sur les parcs nationaux visant à créer un nouveau parc national dans les îles Mingan. A l'époque, le député de Davenport était le ministre compétent même s'il était absent ce jour-là, je pense. En appuyant cette motion, nous avons déclaré que nous étions favorables à l'expansion du réseau des parcs nationaux chaque fois que possible. En outre, cependant, il existe une procédure qu'il faut bien comprendre. Ce n'est pas un processus unilatéral. Ce genre de chose doit être entreprise en collaboration et de concert avec les provinces et c'est exactement ce que nous avons fait avec la Colombie-Britannique. A mon avis, monsieur le Président, étant donné les relations que le gouvernement a établies avec les provinces, nous avons là une excellente occasion de favoriser au maximum la collaboration avec les provinces par rapport aux gouvernements précédents. Si nous maintenons des rapports constructifs de ce genre, nous pouvons nous attendre aux résultats les plus positifs et les plus favorables.

Parcs Canada a désigné 48 régions naturelles dans le pays en vue de l'aménagement futur d'un parc. Chacune de ces régions présente un intérêt particulier. Il y a notamment South Moresby que Parcs Canada a clairement désigné, dans le cadre du processus qui aboutira en dernier ressort à l'aménagement d'un parc national. Pour des raisons que le député a déjà citées, la région est unique dans le pays, voire au monde. Bien des groupes l'ont appelé le deuxième archipel. Je n'ai pas eu personnellement l'occasion de visiter cette région du pays, mais j'ai vu une très bonne présentation de diapositives accompagnée d'un excellent commentaire, qui m'ont permis de découvrir une flore et une faune qui m'étaient inconnues jusqu'ici au

Parcs nationaux

Canada. Il n'y a donc aucun doute que nous avons là une possibilité unique, mais nous devons évidemment procéder de concert avec la province et les groupes d'autochtones, ainsi que les nombreux groupes écologiques intéressés.

Le député a déclaré que ce serait peut-être une façon de marquer le centenaire de Parcs Canada. Il doit savoir que le premier parc national a été créé il y a 100 ans, à Banff, presque par accident, et pour autant que je sache, personne ne s'attendait à ce que le système des parcs nationaux prenne une telle expansion dans le pays. Nous comptons aujourd'hui 31 parcs nationaux, outre certaines régions qui sont sérieusement à l'étude en vue d'y aménager un parc, et le moment est donc opportun, à mon avis, pour signaler l'apport fait au cours des années par bon nombre de particuliers, de groupes et de gouvernements à l'aménagement, pour le compte des Canadiens, d'un réseau de parcs dont nous avons tout lieu d'être fiers.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais revenir quelques instants sur nos engagements et nos obligations et le préambule de cette motion. Elle n'est pas entièrement superflue dans la mesure où le député saisit l'occasion pour exposer son opinion et celle d'autres personnes, et je suis heureux de pouvoir faire de même. Mais la motion n'a réellement rien d'extraordinaire et ne propose rien de plus que ce que la ministre de l'Environnement a déjà fait, continue à faire et sera sans doute en mesure de conclure à l'avenir. Par conséquent, cette motion n'a pas réellement de raison d'être, si vous voulez. Elle est superflue. Elle part d'un bon sentiment, j'en suis persuadé, et en réalité elle a l'appui du gouvernement qui agit, contrairement à ce qui s'est fait par le passé.

M. Caccia: Quand annoncerez-vous la création du parc?

M. Gurbin: Le député sait très bien qu'il est impossible de suivre rigoureusement un calendrier exact. Il a été ministre de l'Environnement pendant un certain temps. Je ne me rappelle pas exactement combien de temps son prédécesseur a été là, mais je pense que ce fut plusieurs années. Le processus n'a pas commencé hier et ne se terminera pas demain. Si nous continuons dans la voie que suit la ministre et si nous poursuivons le dialogue constructif qu'elle a amorcé, j'espère que nous pourrions parvenir à une conclusion dont nous serons tous satisfaits.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de parler au nom du NPD et en mon nom propre, car j'ai visité cette région une fois ou deux. Je voudrais dire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) que je suis déçu de l'attitude qu'il a adoptée dans ce discours. J'aimerais qu'il revoie sa position.

Si j'ai bien compris son discours, il ne peut pas appuyer la motion. C'est ce qu'il a dit. Il pense que la motion est superflue et que, par conséquent, le gouvernement ne va pas la laisser adopter. C'est ce que j'ai compris de son discours. Il estime que le processus est en marche et que nous n'avons pas besoin de cette motion.